...fois qu'elle y voyait une vieille ... sans mouvement, couchée sur une ... de chaise longue, grossièrement ...ée avec des lattes, des morceaux ... et des joncs de rivière séchés au ... Le corps et les membres inertes ... femme infirme reposaient sur des ... rembourrés de menue paille ... Il semblait que la pauvre ... n'eût plus rien de vivant en elle ... son regard, attaché sur Cendrillon ... une fixité singulière.

—La Cendrille, reprit Clémence, vous ... avoir soif; mais je n'ai pas ici à ... donner du bon lait comme vous ... avez à la ferme. Vous boirez bien, ... à un peu de vin, de la belle eau ... que je viens d'aller chercher à la ...ine.

—Oui, je veux bien, répondit Cendril... J'ai très soif.

...a jeune femme s'empressa de prépa... le verre d'eau rougie.

—C'est du vieux et bon vin, dit-elle, ... du château, que Mlle Marie-Ma... m'a apporté hier de la part de ... la comtesse: quatre bouteilles; ... pour ma mère.

—Ainsi, fit Cendrillon, vous connais... Marie-Madeleine.

—Elle vient nous voir assez souvent ... quelque temps, tantôt avec les ... demoiselles, tantôt seule. Elle ... pris en amitié l'aîné de mes gar... mon gros Jules, celui à qui ... Georges Nautier a sauvé la vie ... que lui et son petit camarade Ber... sont tombés dans l'écluse du mou... des Ayrelles, en jouant au bord ... des étourdis qu'ils étaient. Je crois ... que c'est à cause de ça que Mlle ...arie-Madeleine s'est mise ainsi à aimer ... garçon. Elle l'embrasse, elle l'em... ...sse que ça m'en fait venir des larmes. ... commence à dessiner gentiment, il ... goût pour ça, et Mlle Marie-Made... lui apporte des crayons, des modè... du papier à dessin, je ne sais quoi ... et elle va même, la chère demoi... lui donner des leçons. Oh! elle n'a ... affaire à un ingrat; je crois bien que, ...intenant, mon garçon l'aime autant ... moi.

Cendrillon écoutait distraitement; elle ...ardait la vieille femme, qui la dévo... des yeux.

—Ne faites pas attention à ma mère, la ...drillon, dit Clémence; vous n'avez ... idée comme elle est curieuse; vous ...riez ici jusqu'à ce soir qu'elle ne ...serait pas d'avoir les yeux sur vous. ...as! la pauvre femme n'a plus que le ...ard. C'est une paralytique.

Cendrillon sursauta et répéta comme ... écho:

—Paralytique, paralytique!

Évidemment ce mot, frappant son ...eille, avait produit un effet singulier, ... sorte de commotion dans l'organe de ...is. Ses prunelles s'étaient éclairées ... clarté subite. Mais ce fut tout, ...ueur s'éteignit.

—Je m'en vais, dit-elle.

Elle acheva de boire son verre d'eau ...gie et se leva.

Sultan, qui était resté couché à ses ...ds, bondit hors de la maison.

Cendrillon était toute rêveuse. Au ... de reprendre le chemin de Vertpré, ... dirigeant vers le bois, elle traversa ... village, arriva au bord de la Plize et ...gagea sur le sentier tracé au bord de ... rivière. Elle se trouvait dans une ...position d'esprit à faire l'école buis...nière, à l'imitation du *Petit Chaperon* ...ge, de Perrault. Elle n'était point ...essée de rentrer à la ferme; du reste, ...arlotte Landry lui avait donné toute ... après midi.

Elle marchait lentement, la tête incli... et les yeux à ses pieds, s'écartant ... fois du sentier pour traîner ses pieds ... l'herbe fleurie. Le soleil était ar..., la chaleur excessive; un saule iso... attirait, elle s'asseyait sous son om..., et après s'être reposée, elle se re... ...tait en marche. De temps à autre ... s'arrêtait brusquement, restait dans ... immobilité complète, les yeux fixés ... un coin de paysage ensoleillé. Les ... petites choses, des riens, tout sem... ... l'intéresser: une sauterelle qui, ... par ses pieds, sautait devant ..., ou une autre qui prenait son vol ... pour retomber bientôt un peu plus ...; le bourdonnement des insectes; ... papillon disputant à un scarabée la ...uête d'une fleur; une alouette qui ... tout à coup d'une touffe d'herbe ... du sommet d'une taupinière pour ... perpendiculairement vers l'azur ..., en faisant entendre ses trilles ...: tirelirelire, tirelirelire, tirelire. ... suivait l'oiseau des yeux jusqu'à ce ... se fût perdu dans les airs; il avait ...aru qu'elle l'entendait encore...... ... cela était un aliment à sa rêverie. ... un autre moment, elle cueillait une ...guerite des prés et, comme une toute ... fille consulte l'oracle des amou..., elle arrachait un à un les blancs ... de fleur au cœur d'or, ... s'en allaient emportés par un souffle ... vent. Elle ne disait pas: "Il ..., un peu, beaucoup, passionné...". Ah! elle ne pensait guère à cela; ... être même, alors, ne pensait-elle à ... C'était machinalement qu'elle ef... ... les étoiles de la prairie. Elle ... s'amuser à ce jeu d'enfant, à ... occupation de ses doigts.

Pendant ce temps, Sultan, qui aurait ... jouer et s'amuser aussi avec ...rillon, prenait bravement son parti ... dans lequel on la laissait. Il ...ambadait plus autour de sa mai... comme pour lui dire: "Je ne te ...rends pas, tu ne me parles pas, tu ... pas attention à moi!" Il courait ... un fou à travers le pré, lancé à ...rsuite d'une caille ou d'une per... qu'il faisait s'envoler.

... homme ou une femme, passant ... quelque distance de Cendrillon, lui ...: "Bonsoir, la Cendrille!" elle ... par un mouvement de tête, ... homme ou la femme continuait ... chemin. Un instant distraite, Cen... retombait dans son attitude ré... et effeuillait une nouvelle margue...

... plus d'un quart d'heure elle ... à regarder travailler une peu... de fourmis. Pendant un autre quart ... elle prit plaisir à voir un bour... battre avec une abeille, puis ..., son ennemi mis en fuite, se loger ... la corolle d'une renoncule et, par ... travail mystérieux de tout son petit ... recouvrir deux de ses pattes d'une ... jaune, évidemment recueillie sur ...

Sans s'en apercevoir, Cendrillon s'était ...dérablement éloignée de la rivière; ... en rapprocha en se dirigeant obli... ... vers les moulins. Entre cha... ...feux il y avait une distance d'en... ... cent cinquante mètres d'écluse. ... distance avait été mathématique... ...calculée pour donner la pression ... voulue aux roues hydrauliques, ... force motrice était décuplée par ...rbines et un système d'engrenages ... par le comte de Clairfond.

Cendrillon était venue plus d'une fois ... ou l'autre des moulins, surtout à ... la Voëvre, la meunière étant une ... de Mme Landry. Mais depuis que ... Madeleine était au château, elle ... pas approchée des moulins. ... elle n'avait paru faire attention ... de la chute d'eau tombant sou..., à celui des bluttoirs, des tarares ... autres pièces composant l'en... mécanique.

...ment, en s'approchant du moulin ..., s'arrêta-t-elle, tout à coup, com... ... de vertige, écoutant avec une ...te d'anxiété le bruit sourd qui ... à ses oreilles, et plus particu... ... le tic tac incessant qui s'éle... et vibrant au-dessus du gron... des machines.

... comme tout à l'heure, dans la ... de Clémence Royer, une impres... causée par la percussion du ..., un bruit particulier: tic-tac; ..., c'était un mot seulement qui ... la commotion. Se faisait-il ... le son et l'ouïe, une clarté dans ... mémoire depuis si longtemps ...? De même qu'elle avait répété ..."tique", elle murmura, en écou...tantes et les yeux brillants: ..., tic-tac". Et elle restait là, ..., écoutant toujours. La main ... front, elle cherchait. Quoi? ... trop vaguement ce tic tac de mou... ...ait à son oreille un souvenir ...

... plus d'une fois déjà une lueur ... a essayé de percer l'obscurité ... cerveau. Il est probable que, ... le silence des lèvres, un travail ... se fait dans la pensée. ... est devenue impressionna... Quel contraste avec l'in... qu'elle manifestait autrefois ... les choses de la vie! ... là longtemps, plongée dans ... de recueillement, emplissant ... du tic-tac monotone. Enfin, ... et alla s'asseoir plus loin, ... l'écluse.

... en détresse courait sur la ..., battant des ailes, faisant ... gloussements plaintifs. Au ..., s'étaient des petits ... avait fait éclore sous ... de cette désolée. Et cou... ...quiétée de la peine qu'ils ... leur convenue, prenaient ... beau milieu de l'écluse. ... couverts que d'un ... cela ne les empêchait pas ... leur tête dans l'eau, ... les uns sur les autres ... cris, qui témoignaient du ... éprouvaient de se trouver ...

... fut touchée des alarmes ... pour sa chère couvée. ... appela les petits ingrats. ... du bord; un pre... ..., les autres suivirent ... avec une nouvelle ... d'entraîner les oisil... ... du moulin. ..., une bonne mère, ... Cendrillon se

s'aperçevait pas ou ne voulait pas s'a- percevoir que la nuit allait venir bientôt. Elle se leva et se mit à marcher à grands pas à travers la prairie. Elle était en proie à une émotion violente. Des san- glots l'oppressaient. Soudain, elle s'é- tendit dans l'herbe et pleura abondam- ment. A quoi attribuer ces larmes? La malheureuse ne le savait pas elle-même. Elle avait besoin de pleurer, voilà tout. C'était nerveux.

Sultan était venu se coucher à côté d'elle. Puis la nuit venant peu à peu, et voyant que Cendrillon n'était pas en- core disposée à regagner la ferme, il la quitta définitivement. Il avait entendu la corne du berger. C'était l'heure de la soupe qui approchait.

Cependant, après s'être attardée com- me à plaisir, Cendrillon songea à son tour, à reprendre le chemin du Vertpré. Il lui fallait traverser la rivière; il y avait un pont et même deux; on les chercha inutilement, elle s'égara au milieu des sinuosités du cours d'eau. La nuit était venue; heureusement, la lune commençait à jeter sa douce et pâle clarté.

Renonçant à traverser la rivière, elle marcha vers la route que lui indiquaient les hauts peupliers qui la bordaient. Elle y arriva, et comme elle se disposait à prendre sa course dans la direction de la ferme, elle aperçut, à une trentaine de pas, deux hommes. Elle ne fut pas effrayée; mais, instinctivement, elle franchit de nouveau la berge et se blot- tit derrière un buisson.

Les deux hommes s'avançaient en cau- sant. A un moment, ils se trouvèrent dans un rayon de la lune; dans l'un, Cendrillon reconnut M. de Chambiay; elle voyait l'autre pour la première fois, croyait-elle.

M. de Chambiay parlait, et au milieu du profond silence, ses paroles arrivaient distinctement aux oreilles de Cendril- lon.

—Oui, mon cher Jonathan, disait-il, je suis éperdûment épris de cette jeune fille, je l'aime, non pas à en mourir, ce serait trop bête, mais à faire pour ses yeux adorables n'importe quelle folie. Quelle délicieuse amie j'aurais; partout où je la conduirais, aux courses, au théâtre, elle ferait sensation; mes bons amis en crèveraient de jalousie. Mais voilà, il y a des difficultés.

—On les brise, fit l'autre.

—Sans doute, mais.

—Lui avez-vous fait comprendre que vous l'adorez?

—De toutes les manières.

—Alors?

—Je ne lui déplais pas, au contraire; mais elle est réservée, timide, craintive, et ne se décidera pas facilement à mor- dre à la pomme d'Eve.

Jonathan se mit à rire et répliqua:

—La pomme, mon cher, mettez-la lui entre les dents et vous verrez comme elle la croquera.

—Elle est sage, très sage.

—Une vertu, c'est entendu, le mor- ceau n'en est que plus friand. Conclu- sion de tout cela: si vous tenez, comme vous le dites, à brusquer le dénouement de l'aventure, je ne vois qu'un moyen: enlevez votre merveille! Mais, pour l'instant, c'est assez causer sur ce sujet; il est imprudent de s'entretenir de cer- taines affaires sur une route.

—Elle est déserte, personne ne peut nous entendre.

—Est-ce qu'on sait? Cet arbre, cette broussaille peuvent avoir des oreilles.

Il indiquait précisément de la main le buisson derrière lequel Cendrillon était cachée.

Les deux hommes, qui s'étaient arrêtés un instant, se remirent à marcher silen- cieusement et bientôt disparurent.

La pauvre Cendrillon était dans un état lamentable. La voix de celui que de Chambiay appelait Jonathan, la voix de Melville, du misérable qui avait causé son malheur et tant d'autres, était arrivée lugubre à ses oreilles et l'avait frappée d'épouvante. Aussitôt, saisie d'un frisson, son corps avait été secoué violemment par un tremblement convul- sif, ses dents claquaient, son sang s'était glacé dans ses veines.

Et, cette fois encore, c'était la per- cussion du son qui avait produit en elle cette commotion, cet ébranlement de tout son être. Elle n'avait pas reconnu l'homme à sa voix; mais, sans aucun doute, elle s'était rappelé que cette voix avait déjà raisonné à ses oreilles.

Troublée comme elle l'était, elle ne se souvenait plus des paroles des deux hommes; mais elle devait, plus tard, les retrouver dans sa mémoire.

Un peu remise de sa terrible émotion, elle écouta, tendant l'oreille. N'enten- dant plus aucun bruit, elle se dressa de- bout et jeta autour d'elle des regards craintifs. Alors, à peu près rassurée, elle sauta sur la route et partit en cou- rant dans la direction de la ferme.

Tout à coup, à quarante pas devant elle, elle aperçut une forme humaine qui s'avançait de son côté avec une al- lure étrange, des mouvements désordon- nés des bras et des jambes. Le person- nage semblait plutôt pirouetter que marcher. C'était Tortillard, à la recher- che de Cendrillon depuis une grosse de- mi-heure.

—Ah! vous voilà, vous voilà donc! dit le pauvre garçon, quand il se furent re- joints; je vous cherchais. On est inquiet là-bas, très inquiet; quand on a vu re- venir Sultan seul, on a d'abord pensé que vous n'alliez pas tarder à arriver; puis, la nuit étant venue, on ne savait plus quoi s'imaginer. On est à table; quand nous arriverons, tout le monde aura soupé.

—C'est bien, dit Cendrillon, mar- chons.

En effet, on était inquiet à la ferme. Les domestiques et le fermier lui-même se disposaient à partir dans toutes les directions à la recherche de Cendrillon, quand elle arriva suivie de Tortillard.

—Pourquoi rentres-tu si tard? lui de- manda Charlotte. Est-ce raisonnable de s'attarder ainsi? Voyons, que t'est-il donc arrivé?

Sans répondre, Cendrillon alla s'ac- croupir au coin de la cheminée, prit le tisonnier et se mit à creuser les cendres avec des mouvements fiévreux.

—Bien sûr, il lui est arrivé quelque chose, reprit la fermière. Regarde Lau- dry, comme elle est pâle et tremblante.

Puis à Cendrillon:

—Tu dois avoir faim, il faut manger; tu vois, j'ai tenu ta soupe au chaud.

—Non, répondit Cendrillon, je n'ai pas faim, merci.

Et elle continuait de fouiller les cen- dres avec une sorte de fureur. C'é- tait toujours l'indice d'une grande agi- tation intérieure.

—Mais qu'a-t-elle donc? disait la fer- mière; elle était si bien depuis quelque temps!—Ma Cendrille, mange au moins ta soupe.

—Non, je n'ai pas faim.

—Alors, dis-moi ce quo tu as.

—Je ne sais pas.

Mais Charlotte voulait savoir, elle, et de nouveau, elle accablait Cendrillon de questions. Celle-ci ne répondait plus. La tête inclinée, les yeux à demi fermés, elle restait absorbée en elle-même.

—Allons, c'est bon, Charlotte, c'est assez, dit le fermier, laisse Cendrillon tranquille.

XIV

DEUX COMPLICES.

Sur l'invitation qui lui en avait été faite, Gaston de Melville, ou Jonathan Milsson, était venu passer quelques jours au Val-Chambiay—ainsi s'appelait le petit domaine de M. Hector de Chambiay, enclavé dans celui de Mondraget.

Le faux Américain était particulière- ment attiré vers de Chambiay, qui, de- venu riche et étant donné ses vices, pou- vait être à un certain moment une proie à saisir, un imbécile facile à exploiter.

Les deux amis étaient seuls dans une espèce de salon d'été où un domestique leur avait servi le café, des liqueurs et des cigares. Hector était songeur. Jo- nathan, qui l'observait depuis un ins- tant du coin de l'œil, se mit à rire.

—A quoi pensez-vous, mon cher? dit- il, à votre jouvencelle, je parie? Eh! parbleu, je le comprends, une merveille, —c'est vous qui l'appelez ainsi,—une merveille de beauté, d'innocence et de pureté ne se rencontre pas tous les jours par les temps qui courent, même en Bourgogne. Autrefois, quand j'avais votre âge, j'aimais à m'en aller, le nez au vent, en quête d'aventures d'amour; me suis-je assez lancé dans les intrigues galantes. Rien n'est plus délicieux, après tout, qu'un joli roman d'amour dont on est le héros, même quand il ne dure que quelques se- maines. Bah! de ces romans-là, le plus court est encore le meilleur. L'un fini, on passe à un autre. Est-ce que le pa- pillon, amoureux dans son genre, ne va pas sans cesse d'une fleur à une autre?

Si cela vous est agréable, mon cher Hector, parlons de votre "Merveille". Et d'abord, que fait-elle? Est-ce une de ces belles filles des champs qui font rêver le poète et que prend le peintre pour créer une Cérès? Est-ce une ouvriè- re tirant l'aiguille du matin au soir? Est-ce une adorable bergère à la hou- lette enrubannée, comme savait les in- venter M. de Florian? Ou bien est ce une dryade qui vous apparaît dans la forêt voisine? une ondine qui sort rais- selante de l'Armançon pour vous char- mer? ou encore une sylphide diaphane qui descend des airs pour s'envelopper avec vous dans un voile vaporeux?

—Vous plaisantez, Jonathan, et vous avez tort, je vous assure; je vous l'ai dit, je suis amoureux fou de cette jeune fille et prêt à faire pour elle les plus in- croyables folies.

—Tout cela ne me dit pas qui elle est et ce qu'elle fait.

—Elle est l'institutrice des deux peti- tes filles du comte de Clairfond.

—Donc, elle est instruite, bien élevée, suffisamment distinguée.... Je com- prends: vous auriez en elle, en effet, une

délicieuse compagne. Elle appartient sans doute à une famille ... ?

—Elle n'a pas de famille; elle est or- pheline, et sa naissance est encore un se- cret pour elle.

—Mais voilà qui la rend plus intéres- sante encore.... Comment se nomme-t- elle?

—Marie-Madeleine.

—Un nom de fille sans famille. Sait- elle que vous êtes plus de deux fois millionnaire?

—On a parlé devant elle de mon ma- gnifique héritage.

—Oui, mon cher, magnifique. Vous attendiez un million et demi et vous hé- ritez de près de deux millions; une tante a toujours une surprise agréa- ble à faire à son coquin de ne- veu. Bref, vous avez, en ce moment, quatre cent mille francs sur lesquels vous ne comptiez pas du tout. Hé, hé, avec cela, on peut déjà faire quelque chose.

On est institutrice quand on ne peut pas être autre chose; c'est une sorte de domesticité qu'une belle jeune fille, qui a ses rêves et qui sait ce qu'elle vaut, change volontiers pour une existence plus indépendante et quelque peu dorée. Votre Marie-Madeleine ressemble à tou- tes les filles d'Eve; je vous l'ai dit, vous n'avez qu'à lui montrer la pomme pour qu'elle la cueille et la mange.

—Elle n'est pas aussi facile à séduire que vous le croyez.

—La vertu! c'est chez certaines fem- mes une cuirasse, dont il n'y a qu'à trouver l'endroit vulnérable. Plus une jeune fille a à donner, plus elle se montre exigeante, et elle a parfaite- ment raison. Assurément, votre petite institutrice a des hésitations, des crain- tes; c'est fort naturel; c'est à vous, mon cher, d'avoir raison de ses scrupules, dernier et faible rempart derrière lequel s'abrite une vertu qui chancelle. Il n'y a pas à aller par quatre chemins, il faut attaquer de front et vaincre.

Faites entrevoir à votre adorée un joli petit hôtel avenue du Bois de Boulogne, un huit ressorts avec deux chevaux, des toilettes superbes, des bijoux, des flots de dentelles, deux ou trois domestiques à ses ordres, enfin tout ce qui trotte dans l'imagination de la jeune fille la plus sage, la plus vertueuse, et vous verrez. Ne savez-vous pas aussi bien que moi, homme à succès, le rôle que jouent en amour, chez la femme, le vertige, l'é- blouissement?

De Chambiay secoua la tête.

—Vous ne connaissez pas Marie-Made- leine, répliqua-t-il, si je lui parlais de ces choses, elle me repousserait avec in- dignation, avec colère.

—S'il en est ainsi, mon cher, renoncez à cette trop difficile conquête, ou bien, —et c'est probablement ce qu'elle veut, ce qu'elle attend,—épousez-la.

—Mon cher Jonathan, vous êtes fou!

—Mais pas plus que vous, il me sem- ble. Si votre "Merveille" vous aime et ne veut à aucun prix devenir votre amie, c'est qu'elle s'est mis en tête de se faire épouser. Il n'y a pas de milieu. Or, si vous ne voulez pas en faire votre femme, ce que je comprends, d'ailleurs, il faut ne pas aller plus loin dans ce ro- man d'amour et passer vite à un autre. Revenez avec moi à Paris où les caresses d'une belle fille, que nous trouverons sans grande difficulté, vous feront oublier la petite institutrice de Mondraget.

—Je l'aime, entendez-vous, Jonathan, je l'aime! Je ne peux pas en faire ma femme; mais je la veux et, quoi qu'il puisse arriver, elle sera mon amie, je l'ai juré!

—En ce cas, du moment qu'elle ne veut pas se donner, prenez-la. Qui sait, peut-être est-elle de celles qui résistent uniquement pour provoquer un acte de violence. Pouvez-vous la faire venir ici, chez vous?

—Il n'y a même pas à l'essayer.

—Où pouvez-vous la voir facilement?

—Au château seulement.

—Diable, diable, elle est bien gardée. Alors, j'en reviens à ce que je vous di- sais ce soir: Enlevez-la.

—J'y ai déjà songé.

—Eh bien, mon cher Hector, enlevez votre "Merveille;" c'est un dénouement comme un autre. Allez-y gaiement. Il n'y a que le premier pas qui coûte, com- me on dit.

—Jusqu'à présent, je me suis arrêté en présence de difficultés qui sont nom- breuses; je n'ai plus à vous le cacher, j'ai beaucoup compté sur vous pour m'aider à les vaincre.

—Ah! voilà donc pourquoi vous avez tant insisté à me faire venir au Val- Chambiay? Eh bien, je suis tout à vous, et si vous avez besoin de ma vieille ex- périence....

—Elle m'est utile, sans doute, mais ce que je désire surtout trouver en vous, c'est un homme d'action.

—Ou, pour mieux dire, il vous serait agréable que je me chargeasse de la be- sogne.

—Eh bien, oui.

—Je ne dis pas non; on est amis ou on ne l'est pas; mais je tiens à le savoir, avant tout, quels sont les risques à cou- rir. Et d'abord par qui l'institutrice a-t-elle été placée chez M. de Clairfond?

—Par sa maîtresse de pension.

—En dehors de cette maîtresse de pen- sion, du comte et de la comtesse, y a-t-il d'autres personnes qui s'intéressent par- ticulièrement à l'institutrice?

—Oui, une dame de Paris très riche, la fille de cette dame et un vieux prêtre.

—Hum! l'affaire devient grave, et je vois s'élever une de ces difficultés.... Vous dites une dame de Paris très riche; pourquoi s'intéresse-t-elle à cette jeune fille?

—C'est elle qui l'a élevée.

—Mais alors, elle n'est pas sans fa- mille, comme vous me le disiez.

—Je vous ai dit et je vous répète qu'elle n'a jamais su le nom ni de sa mère ni de son père, et qu'il y a là un secret qu'on lui a soigneusement caché. Or, ce secret m'a été révélé dernière- ment, et d'une façon tout à fait inatten- due.

—Ma foi, mon cher, vous piquez sin- gulièrement ma curiosité.

—Je vous raconterai cela. Enfin, vou- lez-vous me servir? Je n'ai pas besoin de vous dire que je saurais récompenser largement les services rendus.

Jonathan Milsson s'inclina légèrement et un sourire courut sur ses lèvres.

—Mon cher Hector, dit-il, avec une légère ironie, vous vous servez d'argu- ments irrésistibles. Mais, si vous le voulez bien, nous examinerons à fond la situation. Je ne tiens pas, vous le pen- sez bien, à me jeter étourdiment dans une aventure dont les conséquences pourraient être funestes, aussi bien pour vous que pour moi. Lorsque vous m'aurez fait connaître suffisam- ment les habitudes de l'institutrice et que j'aurais moi-même étudié les lieux pour y dresser mes batteries, l'enlève- ment sera, je crois, une chose facile. Mais après? Qu'arrivera-t-il? Contre qui ou contre quoi aurons-nous à nous défendre?

Oh! si votre "Merveille" prend la chose du bon côté, tout ira bien; mais si, au contraire,—et c'est à redouter,— elle ne veut rien entendre, rien com- prendre, où en serons-nous? Voyons donc quels peuvent être ses défenseurs. Quelle est cette dame riche qui a élevé Mlle Marie-Madeleine?

—C'est une dame qui a amassé une fortune considérable dans les broderies de luxe.

—Hein? Et vous appelez cette dame?

—Mme Melville.

Le faux Américain sursauta, et si de Chambiay avait eu les yeux sur lui, il l'aurait vu pâlir.

—Et vous dites, reprit Jonathan, déjà remis de son émotion, que la naissance de l'institutrice est enveloppée de mys- tère; mais il n'y a pas là un secret pour tout le monde puisque vous le connais- sez.

—C'est vrai, et sur ce point je suis mieux instruit que le comte et la com- tesse de Clairfond, qui ne savent absolu- ment rien.

—Et que Marie-Madeleine elle-même, puisque vous prétendez qu'elle ignore le nom de sa mère et celui de son père.

—Sa mère, mon cher Jonathan, qui s'appelait Gabrielle Anglade, était une jeune et très jolie ouvrière de Mme Mel- ville; elle fut induite en erreur par le mari de sa patronne, un gaillard qui ne craignait ni rien et qui, peu de temps après, abandonna sa femme et son fils, alors âgé de huit ans, pour se sauver en Amérique ou en Chine ou ail- leurs. On n'a plus entendu parler de lui, et il y a tout lieu de supposer qu'il est mort misérablement dans quelque con- trée lointaine.

—Tout cela ressemble fort à un ro- man, dit de Melville, sans rien perdre de son sang-froid.

—Et pourtant c'est une histoire vraie.

—Mais qui donc vous a si bien ins- truit?

—Ayez un peu de patience, je vous le dirai.

Apprenez d'abord que Gabrielle Angla- de mit au monde une petite fille, à laquelle on donna le nom de Marie-Madeleine, per- dit la raison tout de suite après ses cou- ches, fut enfermée dans une maison de fous et, finalement, mourut quatre ou cinq ans plus tard.

Ce fut alors que Mme Melville,—une brave femme tout de même,—voulant réparer autant que possible tout le mal qu'avait fait son mari, prit chez elle la petite Marie-Madeleine et l'éleva comme si elle eût été sa propre fille.

—Touchant, très touchant, en vérité! dit de Melville en ricanant.

—Mon cher, je vous raconte l'histoire, tout simplement.

—Allez donc, vous voyez bien que ce- la m'intéresse énormément.

—La petite fut placée dans un pension- nat et travailla si bien qu'elle obtenait un brevet supérieur d'institutrice à dix- sept ans.

—Alors, la riche Mme Melville,—une brave femme tout de même,—c'est dit;

...j'ai ... fait ... qu'elle devenue ... ... vivre, Marie-Madeleine, toute "Mer- veille" qu'elle est, a dû chercher un em- ploi d'institutrice, ce qui ne vaut guère mieux qu'une place de femme de cham- bre.

—Eh bien, mon cher Jonathan, vous n'y êtes pas du tout. Il y a autre chose, une autre histoire dont Marie-Madeleine a été l'héroïne.

Les yeux du faux Américain luisaient comme des tisons.

—Cette histoire n'a rien d'extraordi- naire, continua de Chambiay; non seu- lement elle est dans les choses possibles, naturelles, mais dans ce qui devait fata- lement arriver. Paul Melville, aujour- hui notaire, ignorait, comme tout le monde, le secret de la naissance de Marie-Madeleine. Sa mère lui avait dit: "C'est une petite parente éloignée; elle n'a plus ni père ni mère; elle était sans famille, seule au monde, je l'ai re- cueillie pour qu'elle ne soit pas prise, comme tant d'autres, par l'assistance publique."—Et sans aller chercher plus loin, Paul Melville avait cru cela. Mais la petite Marie-Madeleine grandit, de- vint une adorable jeune fille, enfin la séduisante institutrice que vous savez.

Dame, on peut devenir amoureux d'une cousine pauvre, cela n'est pas dé- fendu. Paul Melville se mit à aimer Marie-Madeleine d'un amour violent, passionné, et déclara un beau jour à sa mère qu'il voulait l'épouser.

—Cela devient très amusant, prononça sourdement de Melville.

—Vous trouvez? Eh bien, cela ne le fut point pour Mme Melville et moins encore pour le jeune homme, à qui l'on dut apprendre, enfin, que Marie-Made- leine était sa sœur, la fille de son père.

Il fallait une conclusion à ce drame de famille: Paul Melville comprit qu'il de- vait vite se réfugier dans un mariage de raison, préparé de longue main par sa mère et le notaire qui allait lui céder son étude; il épousa Mlle Clotilde de Blignières.

—Marie-Madeleine aimait-elle Pau- Melville? demanda avidement Jona- than.

—Peut-être un peu, mais si peu qu'elle n'eut pas beaucoup de peine, paraît-il, à se consoler de ne pas avoir été épousée par le fils de sa bienfaitrice.

—Alors, elle ne l'aimait pas. Et lui ne l'aimait guère si, déjà, il ne pense plus à elle.

—Le malheur, mon cher Jonathan, c'est qu'il l'aime toujours. Sa jeune femme, nature ombrageuse et jalouse, s'est tout de suite aperçue, dès les pre- miers temps du mariage, qu'elle ne pos- sédait pas le cœur de son mari, occupé tout entier par Marie-Madeleine. Bref, elle devina ce qu'on avait cru devoir lui cacher, et il y eut entre les deux époux des scènes terribles, causées par la ja- lousie de la jeune femme.

D'un autre côté, Mme Paul Melville rendait la vie si dure à Marie-Madeleine que celle-ci, n'y pouvant plus tenir, prit la résolution de quitter la maison. Que se passe-t-il alors? Je l'ignore. Mais il fallait à tout prix obtenir la paix du ménage. On ne s'opposa pas au départ de Marie-Madeleine, Mme Melville la laissa partir. Et voilà, mon cher Jona- than, par suite de quelles circonstances la charmante et adorable Marie-Made- leine remplit actuellement les fonctions d'institutrice auprès des petites demoi- selles de Clairfond.

—Tout cela est bon à savoir, se disait de Melville, qui avait déjà trouvé dans sa tête le moyen d'exploiter la situation à son profit.

—Je ne vous le cache pas, mon cher Hector, votre Marie-Madeleine est on ne peut plus intéressante; vraiment, il faut que nous fassions quelque chose pour elle; nous ne devons pas la laisser se morfondre longtemps dans ce château de Mondraget, où elle ne tarderait pas à s'étioler comme une pauvre fleur qui manque de lumière et de soleil.

Mais, encore une fois, comment diable avez-vous pu être si bien renseigné? Y a-t-il longtemps que vous êtes instruit de tous les détails?

—Juste huit jours. C'était le lende- main de mon arrivée à Paris, où, comme je vous l'ai dit, une affaire concernant mon héritage m'avait appelé. Je sortais de chez vous et je descendais tranquille- ment la rue de Maubeuge en fumant un cigare, lorsque je me trouvai nez à nez avec une certaine Clarisse Vidal, que j'ai connue il y a trois ans, alors qu'elle était femme de chambre chez une de nos char- mantes horizontales, qui avait.... des bontés pour moi. Nous nous reconnûmes et comme d'anciennes connaissances nous nous serrâmes la main. Je ne suis pas fier avec les domestiques, surtout depuis que je sais tous les petits services qu'ils peuvent rendre.

—"Que faites-vous, ma chère, que de- venez-vous?" demandai-je à Clarisse.

"Pour le moment, vous voyez, mon- sieur de Chambiay, je fais comme vous, je me promène; c'est mon jour de sortie et j'en profite; pas comme je le voudrais, pourtant; j'espérais déjeuner avec une amie, je sors de chez elle, elle est allée passer quelques jours à la campagne. Mais vous, comment n'y êtes-vous pas à la campagne, à votre manoir de Cham- biay?

Je lui dis que j'étais à Paris pour une affaire et seulement pour trois ou quatre jours.

—"Etes-vous toujours femme de cham- bre?" lui demandai-je.

—"Certainement; chacun son métier, je fais le mien; seulement, j'ai quitté le demi-monde pour le grand; je suis à présent chez une baronne, une vraie, la baronne de Blignières. Chez ma maî- tresse on parle assez souvent de votre pays de Bourgogne et d'un château de Mondraget. Connaissez-vous ce châ- teau?"

—"Parfaitement; son propriétaire, le comte de Clairfond est mon ami.

—"Mais, alors, s'écria-t-elle, vous con- naissez Mlle Marie-Madeleine!

—"Je ne pus m'empêcher de tressail- lir.

"Une ravissante jeune fille, répondis- je, qui pourrait être quelque chose de mieux qu'une institutrice.

—"Oui, mais ça ne se pouvait pas. Ah! la pauvre Marie-Madeleine! Quelle étonnante histoire que la sienne!

—"Comment, m'écriai-je à mon tour, vous savez quelque chose sur Mlle Ma- rie-Madeleine?

—"Tout, monsieur de Chambiay, tout.

—"Je suis l'homme le plus curieux du monde, Clarisse, vous allez me raconter cela.

—"Un secret, monsieur, y pensez- vous?

—"Je le garderai, je vous le promets. Allons, venez, ma chère, et puisque vous n'avez pas trouvé votre amie, c'est moi qui vous offre à déjeuner."

Nous descendîmes sur les boulevards, et à midi sonnant, dans un cabinet par- ticulier, Clarisse entamait le déjeuner, en croquant des radis roses. Elle but du bordeaux, elle but du champagne, man- gea comme quatre, et quand on nous eut servi le café, je réclamai l'histoire de Marie-Madeleine. La fine mouche ne voulait pas parler; mais quelques louis que je lui glissai dans la main lui dé- lièrent subitement la langue. Enfin, après lui avoir promis, juré de ne répéter à âme qui vive ce qu'elle allait me dire, elle raconta ce que je viens de vous ap- prendre.

Mais, me direz-vous, comment la fem- me de chambre de Mme de Blignières a-t-elle pu être instruite de ces choses absolument intimes? La réponse est toute simple: Clarisse a un talent servi par deux fines oreilles, celui d'écouter aux portes. Elle sait depuis longtemps ce que les domestiques peuvent tirer de la connaissance des secrets de leurs maîtres.

Pour calmer la femme du jeune notaire et la guérir de sa jalousie, on crut de- voir lui apprendre que Marie-Madeleine était la sœur de son mari. Dès lors on n'avait plus rien à lui cacher, on lui apprit tout. Naturellement elle s'em- pressa d'aller raconter la chose à Mme la baronne, sa tante, et sans s'en douter à Clarisse Vidal, qui avait l'oreille collée à la porte du boudoir.

Il y eut quelques instants de silence. Gaston de Melville réfléchissait. De Chambiay alluma un nouveau cigare.

A continuer.

On demande, à une femme timide, si elle se souvient de son premier amour.

—Non, répondit elle, en baissant les yeux; j'ai eu, à l'âge de dix ans, une fièvre typhoïde qui m'a fait tout oublier.

ANNONCES JUDICIAIRES.

PAR LE CONSTABLE.

Chs. A. Schott vs David Manufacturing Co., Limited.

Southern Vinegar Co., vs la même.

DEUXIÈME COUR DE CITÉ DE LA Nouvelle-Orléans—Nos 17,8,9 et 18,005— En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Ernest Morel, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numéro- tée, je procéderai à la vente à l'enchère pu- blique sur les lieux, aux Nos 12 et 15 de la rue St-Louis, entre Chartres et Decatur, dans le Deuxième District de cette ville, LUNDI, le 17 me jour de juillet 1893, à 11 heures A.M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Le contenu du local Nos 18 et 18 rue St-Louis connu comme le "David Manufacturing Co., li- mité," comprenant une machine à vapeur, bouil- loire, etc., un lot de cornichons assortis, un lot de gelées assorties, un lot de moutarde assortie, et une presse à fruits, etc., d'après un inventaire enregistré en mon bureau. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numé- rotée.

Conditions.—Comptant sur les lieux.

P. AD. FORTIER, Constable Deuxième Cour de Cité de la Nlle-Or- léans. 5 juil—5 12 17

Le portrait ci dessus est celui de la petite fille d'un des hommes d'Etat les plus distingués de la Virginie. Quand l'enfant eut une attaque de choléra infantum et que les mé- decins l'avaient abandonnée, on lui fit prendre du Germetuer. Deux heures après elle était ravivée et sa cure commença ra- pidement. Dans une récente lettre, renfermant les portraits qui précèdent, de l'enfant et de la gar- dienne, la mère dit que "l'enfant fut arrachée à la mort par le Germetuer."

K. R. G. (Le King's Royal Germetuer guérit les maux d'estomac, les désordres nerveux, les affections d'intestins chez vieux et jeunes, maladies des reins et de la vessie et débilité.

KING'S ROYAL GERMETUER CO. Atlanta, Ga.

M. JAMES M. ROLLINS, de St-Louis, Mo., dit:

J'ai fait usage du KING'S ROYAL GERME- TUER et puis attester ses merveilleux mérites pour la cure de l'indigestion et de la dyspepsie. C'est un remède sûr pour brûlures et meurtris- sures. Une ou deux applications locales suffi- sent généralement pour apaiser les souffrances d'une grave brûlure. Il est excellent dans les cas de prostration physique et comme remède à avoir dans une maison, c'est une bénédiction.

22 février 1893.

Ma femme a beaucoup souffert de catarrhe pendant plusieurs années et avait fait l'essai de nombreux remèdes sans résultat. Une bouteille de Germetue l'a soulagée, et chaque bouteille a amené quelque amélioration au point que nous attendons à une guérison parfaite. Elle a gagné vingt livres depuis qu'elle prend du Ger- metuer. Je souffrais d'indigestion et d'insom- nie; deux bouteilles de Germetuer ont fait de moi un homme nouveau. Mon appétit est bon et mon sommeil profond et réparateur.

REV. J. H. SPURLIN, Pasteur de la Première Eglise Baptiste, Sturgis, Ky.

T. E. RICHEY, pharmacien, Prince- ton, Ky., écrit: "J'ai vendu beaucoup de Ger- metuer et j'en ai toujours été satisfait."

I. L. LYONS & CIE, Agents-distributeurs.

CHARTER

—OF THE—

LOUISIANA TROY LAUNDRY COMPANY, Limited.

UNITED STATES OF AMERICA, State of Louisiana, City of New Orleans.

BE IT KNOWN, that on this Eight day of December, eighteen hundred and ninety two, before me, JAMES FAHEY, a notary public in and for this city and the parish of Orleans State of Louisiana aforesaid, duly com- missioned and sworn and in the presence of the witnesses hereinafter named and undersigned, personally came and appeared, the several persons whose names are hereunto subscribed who severally declared, that availing themselves of the laws of this State in such cases made and provided, and of Act No 36 of the General Assembly of the State of Louisiana, approved June 29th, 1888, they do, by these presents, covenant, agree and bind themselves, as well as such other persons who may hereafter become associated with them, to form themsel- ves into and constitute a corporation and body politic in law for the objects and purposes and under the agreements, conditions and stipula- tions following to-wit:

ARTICLE FIRST.

The name and style of this corporation shall be the "LOUISIANA TROY LAUNDRY COM- PANY, LIMITED," under which name it shall enjoy corporate existence and succession for ninety-nine years from the date hereof; to con- tract, sue and be sued; to purchase, sell, lease, hypothecate, mortgage and pledge property, real and personal, to borrow money, issue obli- gations and give security therefor; to elect offi- cers and make by-laws and generally in the prosecution of its business, to do any act or make any contract competent to be made or done by corporations under the laws of this State.

ARTICLE SECOND.

The domicile of this corporation shall be in the city of New Orleans, State of Louisiana; all citations and other legal process shall be served on the President, and in case of his absence from the city or inability to act, on the Vice- President.

ARTICLE THIRD.

This corporation is established for the pur- pose of carrying on and conducting a general steam laundry business and to do and perform in connection therwith all and whatsoever that shall or may be requisite in the premises.

ARTICLE FOURTH.

The capital stock of this corporation is hereby fixed at Fifteen thousand Dollars, divided into One hundred and fifty shares of One hundred Dollars each, all of which have been fully paid, and the same shall only be transferrable on the books of said Company upon the surrender of the outstanding certificates.

ARTICLE FIFTH.

The officers of this corporation shall consist of a President, a Vice-President and a Secretary- Treasurer who shall be elected by the stockhold- ers on the second Monday of January of each year. The first annual election under this charter however shall take place on the second Monday of January 1894, up to which date the officers and Board of Directors herein named shall fulfill the duties of their respective offices. The said officers shall own not less than five shares of the capital stock each and shall constitute and be the Board of Directors of said corporation. The cor- porate powers of said corporation shall be vested in and exercised by the Board of Directors com- posed of the aforesaid officers. A majority of said members of said Board of Directors shall consti- tute a quorum for the transaction of business. All elections for the above mentioned officers who, by virtue of their election as such officers, are the directors of this corporation shall be by ballot and shall be held at the office of the com- pany under the supervision of three commis- sioners to be appointed by the officers acting as the Board of Directors. Ten days prior notice shall be given of such election by publication in one of the daily newspapers of New Orleans, and the officers then elected shall serve and continue in office until their successors shall have been elected and inducted into office. At all meetings of stockholders each stock- holder shall be entitled to cast in person or by proxy, one vote for each share of stock held by him and standing in his name on the books of said Company. At all elections a majority of votes cast shall elect or decide all questions before meetings. If at any time there should be a failure to elect officers as above pro- vided, such failure shall not dissolve said corpo- ration, but the then existing officers shall con- tinue in office, and as soon thereafter as poss- ible an election shall be held, whereof ten days prior notice shall be given by publication in one of the daily newspapers in New Orleans, as aforesaid. Any vacancy occurring by death, resignation or other cause in the Board of Directors during their term of office, shall be filled by the remaining Directors.

ARTICLE SIXTH.

The first Board of Directors and Officers of this corporation shall be: Joseph Hernandez, President; Walter Hernandez, Vice-President, and Charles Hernandez, Secretary-Treasurer. All contracts, obligations and checks of this corporation must be signed by the President and the Secretary-Treasurer.

ARTICLE SEVENTH.

This act of incorporation may be changed, modified or altered or said corporation may be dissolved at a special meeting of the stockhold- ers convened for that purpose, after thirty days prior notice by publication in one of the daily newspapers of New Orleans with the assent of three-fourths of the stock represented at such meeting. Any change or alteration as to the capital stock of said company shall require the assent of the majority in amount of the entire stock of the corporation then subscribed and paid for and in addition to the required thirty days notice in writing of any meeting called for that purpose and other notice shall be mailed to each stockholder as prescribed by law.

ARTICLE EIGHTH.

No stockholder shall ever be held liable or responsible for the contracts or faults of said corporation in any further sum than the unpaid balance if any, due by him on shares of stock owned by him, nor shall any mere informality in organization have the effect of rendering this charter null or of exposing a stockholder to any further liability than the unpaid balance due on his said stock.

ARTICLE NINTH.

Whenever this corporation shall be dissolved either by limitation or from any other cause, its affairs shall be liquidated under the supervision of three commissioners to be appointed from among the stockholders convened for that pur- pose after thirty days prior notice by publica- tion in one of the daily newspapers of New Or- leans, and with the assent of a majority of the capital stock, said commissioners to remain in office until the affairs of the corporation shall have been fully liquidated, and in case of the death of one or more of said commissioners, the survivor or survivors to select from among the stockholders a substitute or substitutes for such deceased commissioners.

Thus done and passed, in my office, the day, month and year aforewritten, in presence of Henry Peter Labatut and James Joseph Boyce, competent witnesses, who sign these presents with said incorporators and me, notary, after read- ing hereof.

Original signed:

JOS. HERNANDEZ and others.
H. P. LABATUT,
JAS. J. BOYCE,
JAS. FAHEY, Not. Pub.

I, the undersigned Recorder of Mortgages in and for the Parish of Orleans, State of Louisia- na, do hereby certify that the foregoing act of incorporation of the "Louisiana Troy Laundry Company, Limited," was this day duly recorded in my office in book 488, folio 90.

New Orleans, La., december 16th, 1892.

Signed: JOS. HATT.
[Seal] R. M.

I certify the foregoing to be a true and correct copy of the original act of Incorporation of the "Louisiana Troy Laundry Company Limited," on file and of record in my office, as of the Re- corder of Mortgages thereto annexed and made part thereof.

As witness my hand and seal at New Orleans La., this 22nd December A. D. 1892.

JAS. FAHEY, Not. Pub. No 162 Common street.

25 déc—5f en 30t

LE FRANCO-LOUISIANAIS,

JOURNAL HEBDOMADAIRE

PARAISSANT LE SAMEDI.

Spécialement dévoué aux intérêts des popula- tions françaises de la Louisiane et du Sud-Ouest des Etats-Unis.

Abonnement: $2 00 par an.

Propriétaire-Editeur: LE CLUB DE LA DÉMOCRATIE FRANÇAISE.

Bureau: 109 rue de Chartres, Nouvelle- Orléans, Lne.

VENTES A L'ENCAN

PAR BAUMGARDEN & FRIEDERICH

ANNONCE JUDICIAIRE.

La Belle Résidence en Bois, Nouvellement Bâtie, Recouverte en Ardoises, No 102 rue Claiborne, entre les rues St-Louis et Toulouse.

Succession de Mary Wilhelmina Faehnle femme décédée de C. Clements.

No 39,131—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS— Geo. G. Friedrichs, Encanteur—Bureau, 177 rue Commune—Le MERCREDI, 2 août, 1893, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles il sera vendu à l'encan, en vertu et conformé- ment à un ordre de l'Hon. F. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, daté le 12 juin 1893, et rendu dans la succession ci-dessus mentionnée—

La belle résidence en bois nouvelle- ment bâtie et recouverte en ardoises, No 102 rue Claiborne, entre St-Louis et Tou- louse, ayant 6 chambres, corridors avec esca- lier, hangar, citerne et cour sur le côté, etc. Le lot est décrit comme suit, à savoir: Un certain lot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Clai- borne, Robertson, St-Louis et Toulouse, dési- gné par la lettre A. sur une esquisse dressée par L. H. Pillé, daté le 5 août 1884, mesurant 40 pieds 8 pouces de face à la rue Claiborne sur 51 pieds, 4 pouces, 4 lignes de pro- fondeur, entre lignes parallèles; la dite portion de terre est composée de deux lots de terre désignés par les Nos 4 et 5 sur un plan dressé par F. N. Tourné, architecte, le 15 fé- vrier 1860, et déposé au bureau de E. A. Bien- venu, ex-notaire, comme plan No 48 et mesu- rant chacun 20 pieds 4 pouces de face à la rue Claiborne sur 51 pieds 4 pouces 4 lignes de pro- fondeur entre lignes parallèles. Beau à l'inté- rieur, bien bâtie, et accessible au centre des af- faires, des amusements, etc.

Conditions.—Comptant; et l'acquéreur as- sumera les taxes de 1893 et fera le dépôt usuel de 10 pour cent pour lier la vente.

Acte de vente pardevant Fred. Zengel, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.

27 juin—27 23—juil 5 12 19 26—août 2

ANNONCE JUDICIAIRE.

La charmante résidence simple, en bois,

—ET—

Trois jolis Lots de Terre, coin des rues Laurel et Léontine.

Succession de Patrick Noonan.

No 39,267—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS— Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau No 177 rue Commune — MERCREDI, 2 août 1893, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District, Di- vision C, pour la paroisse d'Orléans, daté le 19 juin 1893, et rendu dans la succession ci dessus mentionnée—

Le cottage désirable simple en bois, à l'encoignure des rues Laurel et Léontine, ayant trois chambres, hangar, citerne, écurie, etc

La propriété est décrite comme suit, à savoir: Trois certains lots de terre, ensemble avec tou- tes les bâtisses et améliorations qui s'y trou- vent, droits, voies, privilèges, servitudes, qui y appartiennent, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Lau- rel, Léontine, Constance et Valmont, désignés par les Nos 1, 2 et 3 sur une esquisse faite par L. H. Pillé, sous-voyer de la ville, le 24 décem- bre 1884 et annexée à un acte pardevant James Fahey, notaire public, passé le 15 avril 1885, d'après laquelle les dits lots mesurent comme suit à savoir:

Le lot No 1 forme l'encoignure des rues Lau- rel et Léontine et a 31 pieds 2 pouces de face à la rue Laurel, 30 pieds 10 pouces 6 lignes de large dans le fond, sur 131 pieds 1 pouce 3 li- gnes de profondeur et face à la rue Léontine, et 124 pieds 7 pouces 4 lignes de profondeur sur la ligne le divisant du lot No 2. Le lot No 2 mesure 31 pieds 2 pouces de face à la rue Lau- rel, 30 pieds 10 pouces 6 lignes de large dans le fond sur 124 pieds 7 pouces 4 lignes de profon- deur sur la ligne le divisant du lot No 1, et 118 pieds 8 pouces 7 lignes de profondeur sur la li- gne le divisant du No 3; et le lot No 3 a 31 pieds 2 pouces de face à la rue Laurel, 30 pieds 10 pouces 6 lignes de large dans le fond, sur 118 pieds 1 pouce 7 lignes de profondeur sur la ligne le divisant du lot No 2, et 111 pieds 8 pouces 1 ligne de profondeur sur la ligne de côté la plus rapprochée de la rue Valmont.

Conditions.—Un tiers ou plus comptant, la ba- lance, s'il y en a, payable en un et deux ans avec 8 pour cent d'intérêt et garantie par lien et pri- vilège de vendeur et une hypothèque spéciale, et toutes les clauses de garantie usuelles. L'ac- quéreur assumera les taxes de 1893 et fera un dépôt de 10 pour cent pour lier la vente.

Acte de vente pardevant F. J. Aleix, notaire, aux frais de l'acquéreur

27 juin—27 28—5 12 19 26 juil—2 août

ANNONCE JUDICIAIRE.

Six terrains contigus de choix pour y bâtir, A l'encoignure des rues Camp et Bordeaux.

Succession de John Morgan Hall et Ann Eliza Childs, sa femme.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—No. 36,849

PAR BAUMGARDEN & FRIEDERICHS— Geo. G. Friederichs, encanteur—Bureau, 177 rue Commune—MERCREDI, 19 juillet 1893 à midi, à la Bourse d'Encan de l'Hôtel St- Charles, il sera vendu à l'enchère pu- blique, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Thos C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, daté du 15 juin 1893, et rendu dans la succession ci dessus intitulée—

Six certains lots de terre, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Camp, Magazine, Lyon et Bor- deaux, désignés sur les tableaux d'assessements de cette ville par les Nos 6, 7, 8, 9, 10 et 11. Les dits lots Nos 6, 7, 8, 9 et 10 mesurent cha- que 30 pieds de face à la rue Camp, sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No 11 touche les lots ci avant décrits dans le fond et a 30 pieds de face à la rue Bordeaux, sur une profondeur de 150 pieds, entre lignes parallèles et égales. Dans un voisinage s'a- méliorant constamment, à proximité des chars urbains, ces lots de choix sont convenables pour un ou deux sites à bâtir.

Conditions—Comptant et l'acquéreur devra assumer les taxes de 1893 et déposera 10 pour cent comptant pour lier la vente.

Acte de vente pardevant R. P. Upton, Esq., notaire public, aux frais de l'acquéreur.

18 juin—18 21 28—5 12 19 juil

PAR DANZIGER & STERN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Jolie résidence à deux étages dans le Quatrième district. No 147 rue St-André, entre Annunciation et Laurel. A L'ENCAN.

Succession de Mme Bertha Dirfenthal. No 39,028—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & STERN, D. Danziger, encanteur—Bureau, No 59 rue Carondelet— MERCREDI, 19 juillet 1893 à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la pa- roisse d'Orléans, Division E, daté et signé le 15 juin 1893, dans la succession ci-dessus mention- née, il sera vendu à l'encan.

Un certain morceau ou portion de terre, en- semble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privi- lèges, servitudes et avantages qui y appartien- nent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St André, Laurel, St-Mary et Annonciation, désigné par le numéro municipal 103. Ledit morceau ou portion de terre est désigné par la lettre A sur un plan certifié du voyer, fait par J. A. D'Hémécourt, député- voyer de ville, en date du 24 juillet 1875 et an- nexé pour référence à un acte passé pardevant A. Hero, Jr, notaire, le 24 août 1875 et mesu- rant, au pied américain, quarante-trois pieds six pouces et quatre lignes de face à la rue St-André sur une profondeur de cent vingt-sept pieds dix pouces et cinq lignes, et le dit morceau est com- posé du tout du lot No 2, sur un plan annexé à un acte de J. B. Marks, notaire, le 4 avril 1844 et d'une partie du lot No 7 qui touche, sur un plan de G. F. Dunbar voyer, en date du 11 fé- vrier 1846, déposé à l'étude de G. W. Sathan, ancien notaire.

Les améliorations consistent d'une jolie rési- dence en bois à deux étages, retirée de la rue, avec barrière de façade en fer, et ayant corri- dor, chambre de réception, salon double, salle à manger, cuisine, au rez-de-chaussée, et six chambres à coucher, chambres à bain, au pre- mier; galerie devant et derrière à chaque étage, escalier devant et derrière, deux cuves, hangar, remises, écurie, puits artésien, grand jardin avec allée, cour pavée, maison finie, cheminées en marbre et en bois dans les chambres princi- pales.

Conditions.—Comptant. L'acquéreur paiera les taxes de 1893 et fera un dépôt de 10 pour cent comptant au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Chas J. Théard, no- taire, aux frais de l'acquéreur.

17 juin—17 18 21 28—juil 5 12 au 19

PAR W. I. HODGSON & FILS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cinq Cottages Résidences, Encoignure des rues Neuvième et Constance. Pour être vendus en bloc.

Succession de John Schaefer, décédé.

A un long crédit. A l'encan.

PAR W. I. HODGSON & FILS, W. I. Hodg- son, Encanteur—Bureau No 13 rue Ca- rondelet.—MERCREDI 9 août 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles entre Gravier et Commercial Place, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. F. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, daté le 5 juillet 1893, Dossier No 38,877, pour le compte de la succession de John Schaefer, décédé, à l'enchère publique, il sera vendu:

Une certaine portion de terre, ensem- ble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet No 125, bornée par les rues Huitième, Neuvième, Magasin et Constance, laquelle mesure 63 pieds de face à la rue Cons- tance, sur une profondeur et façade sur la rue Neuvième de 70 pieds, le tout plus ou moins me- sure américaine, d'après un plan qui peut être vu à l'endroit de la vente.

Les améliorations comprennent—

Cinq cottages en bois, à double corps de logis, connus comme les Nos 579 et 583 rue Constance, et Nos 121, 123 et 125 rue Neu- vième, ayant chacun plusieurs chambres et cui- sines, citernes, hangars, etc, et rapportant en- semble quelques-uns $25 ou $30 par mois.

Termes et Conditions.—Un tiers ou plus comptant, et la balance à 1 et 2 ans avec 8 0/0 d'intérêt et toutes les clauses de garantie usuel- les; l'acquéreur assumera, en outre, les taxes pour l'année courante 1893 et fera un dépôt de 10 0/0 sur les lieux.

Acte de vente pardevant Geo. C. Préot, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.

9 juil—9 16 23 30—août 6 à date

Many Persons are broken down from overwork or household cares. **Brown's Iron Bitters** Rebuilds the system, aids digestion, removes excess of bile, and cures malaria. Get the genuine.

VENTES A L'ENCAN

PAR D. E. MORPHY.

ANNONCE JUDICIAIRE.

No 39,466—Cour Civile de District pour la Pa- roisse d'Orléans.—Division B.

L. J. Morel vs Ses Créanciers.

Beau stock de grocerie de famille, vins et liqueurs, cheval et wagon, comptoirs, étagères, balances, etc. Aussi le privilège du bail non expiré des lieux, du jour de la vente au 17 avril 1894, ou le droit d'occupation.

PAR D. E. MORPHY, Encanteur—Il sera vendu MARDI, 25 juillet 1893, à 10 1/2 heures A. M., au magasin No 605 rue St Claude, coin de l'avenue Washington, anciennement Poète, en face du Marché Wash- ington, Troisième District. En vertu d'un ordre de l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Or- léans, Division B, en date du 6 juillet 1893, à moi adressé—

Tout le stock ci dessus décrit, livré par l'insol- vable ci-dessus à ses créanciers.

Conditions: Strictement comptant.

15 juil—15 19 23 25.

PAR SPEAR & ESCOFFIER

ANNONCE JUDICIAIRE.

Droit, Titre et Intérêt à et dans les terrains rue Quatrième, dans le Quatrième District de cette ville. Comptes courants.

Aikens Brothers vs leurs créanciers.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Or- léans.—No 38,857.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau: No 155 rue Commune, MERCREDI 9 août 1893, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, rue St- Charles entre Gravier et Commune, en vertu d'un ordre de l'Honorable George H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 27 juin 1893, dans la susdite affaire, savoir:

1° Divers comptes courants accusés sur un tableau que fourniront les encanteurs le jour de la vente.

2° Tous les droits, titres et intérêts de Chas. A. Aitkens et d'Adrian F. Aitkens, insolvables, dans l'affaire de la maison de Aitkens Bros. vs. leurs créanciers, étant un sixième indivis cha- cun, à et en la propriété ci-après décrite (la- quelle propriété, néanmoins, est sujette à un usufruit à vie en faveur de M. Charles L. Ait- kens): savoir:

Deux certains terrains avec les améliorations et tous les droits, passages, privilèges et avanta- ges y appartenant ou en quelque sorte en faisant partie, situés dans le Quatrième district de cette ville, carré d'ilet 87, borné par l'avenue Wash- ington et les rues Quatrième, Laurel et Cons- tance, désignés par les Nos 3 et 4 sur un croquis pris d'un plan de Pillé & Murray, voyers, en date du 7 mars 1868. Lesdits terrains sont con- tigus les uns aux autres, et mesurent, cha- cun, 32 pieds de façade rue Quatrième, sur 129 pieds de profondeur, entre lignes parallèles mesure américaine, et sont formés d'une partie des terrains désignés par les Nos 16, 17, 18, 19 et 20 sur le premier plan du dit carré dressé par Louis H. Pillé, voyer en date du 10 juillet 1860, et déposé en l'étude de W. H. Peters, an- cien notaire en cette ville, comme plan No 32.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudi- cation.

L'acte de vente pardevant A. H. Wilson, no- taire, aux frais de l'acquéreur.

9 juil—9 12 19 26—août 2 9

PAR JOHN H. O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le contenu de la Pharmacie établie au coin des rues Carondelet et Poydras.

Fontaine pour soda et tout ce qui y ap- partient. Vitrines. Bail du local. Médicaments, médecines patentées. Boîte pour recevoir les prescriptions de médecins. Moteur électrique et éventail. Meubles de maison, etc.

Succession de Godfrey Borrell

Cour Civile de District pour la paroisse d'Or- léans—Division E—No 39,324.

PAR JNO. H. O'CONNOR — Encanteur— Bureau No 56 rue Carondelet—MERCREDI 02 juillet 1893, à 11 heures A. M., en vertu d'un ordre daté et signé dans l'affaire ci dessus men- tionnée le 11 juillet 1893, par l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Or- léans, Division B, siégeant à la place de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la dite Cour, Division E, actuellement absent sur un congé, il sera vendu à l'encan:

1° Un bail de Jno B. Schmitt à G. Borrell du local No 178 rue Poydras, coin de la rue Ca- rondelet, du 1er octobre 1892 au 30 septembre 1894 à un loyer mensuel de $70.

2° Le contenu de la pharmacie, coin des rues Carondelet et Poydras, consistant en partie de médicaments, médecines patentées, parfume- ries, fontaine pour soda et tout ce qui y appartient —Meubles de maison, etc., le tout d'après un inventaire enregistré à la Cour.

Conditions de la vente—Comptant avant li- vraison.

15 juil—15 16 22 au 26

ANNONCE JUDICIAIRE.

Maisons de Résidence avec Magasins à trois Etages dans Le Premier District, Nos 136 et 142 rue Tchoupitoulas, entre Notre-Dame et Julie.

No 61 rue Girod, entre Commerce et Tchoupitoulas.

Et No 25 Félicité Road, près Religieuse.

Succession de John Hennessey et épouse.

No 32,111—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—Division E.

Vente en Partage.

PAR JNO. H. O'CONNOR, encanteur—Bu- reau, No 56 rue Carondelet.—MERCREDI, 2 août 1893 à midi, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un juge- ment de l'Honorable Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Or- léans, Division E, rendu dans la susdite affaire le 15 juin 1893, et signé le 21 juin 1893 il sera vendu à l'encan la propriété ci-après décrite à savoir:

1° Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le Pre- mier District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues, Tchoupitoulas, Notre Dame, Julie et Commerce, désigné comme terrain No 2 sur un plan dressé par W. T. Thompson, voyer, en date du 20 janvier 1845. Ledit terrain mesure au pied américain, 16 pieds 3 pouces et 2 lignes de façade rue Tchoupitoulas, 16 pieds 4 pouces de largeur à l'arrière, sur une profondeur de 71 pieds 7 pouces 3 lignes sur la ligne latérale du côté de la rue Notre-Dame; et 69 pieds 6 pouces et 3 lignes de profondeur sur la ligne du terrain No 3.

Les améliorations sur le dit terrain compren- nent la bâtisse en briques à trois étages portant le No 136 rue Tchoupitoulas.

2° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Premier District, carré d'ilet borné par les rues Tchou- pitoulas, Notre-Dame, Julie et Commerce, dési- gné comme terrain No 5 sur le dit plan de W. T. Thompson, terrain mesurant, au pied américain, 16 pieds 2 pouces et 4 lignes de façade rue Tchoupitoulas, sur 60 pieds 8 pouces et 2 lignes de profondeur sur la ligne du terrain No 4; et 63 pieds 11 pouces de profondeur du côté op- posé.

Les améliorations sur le dit lot de terre con- sistent en une bâtisse en briques à trois étages, connue par le No 140 rue Tchoupitoulas.

3° Un certain lot de terre avec tou es les bâ- tisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Girod, Lafayette, Commerce et Tchoupitoulas mesurant 20 pieds de face plus ou moins à la rue Girod sur une profondeur de 85 pieds plus ou moins, ayant une allée en commun pour l'usage avec les autres lots qui touchent au dit lot ouvrant sur la rue Girod.

Les améliorations sur le dit lot de terre con- sistent en une bâtisse en briques à trois étages connu par le No 61 rue Girod.

4° Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par le Felicity Road, les rues Religieuse et Céleste désigné comme lot No 2 sur un plan dressé par A. de Armas; le dit lot mesure 36 pieds 7 pou- ces de face au Felicity Road, 31 pieds de face à la rue Céleste, sur une profondeur de 74 pieds 3 pouces et 7 lignes sur la ligne qui le divise du lot No 1 et 55 pieds 1 pouce sur la ligne qui le divise du lot No 3.

Les améliorations sur le dit lot de terre con- sistent en une bâtisse à deux étages connue par le No 25 du Felicity Road.

Conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant, le reste, s'il y en a, à un crédit de un et deux ans, avec intérêt de 8 pour cent par an, privilège et lien du vendeur et toutes les clauses de garanties usuelles. L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes dues et exigibles de l'année 1893, en sus du prix de l'adjudication et un dépôt de 10 pour cent du prix de l'en- chère, comptant, au moment de la vente.

Actes de ventes aux frais de l'acquéreur, par- devant James J. Woulfe notaire.

1er juil—1er 2 5 12 19 26—août 2

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage double dans le Quatrième District, Nos 460 et 460 1/2 rue St André, coin Bassin, donnant un bon loyer.

Kate Enockson vs Mme Elizabeth Maguire

No 38,507.—Cour Civile de District pour la pa- roisse d'Orléans.—Division D.

Vente en partage.

PAR JOHN H. O'CONNOR, encanteur, Bureau No 56 rue Carondelet—MERCREDI 2 août 1893, à midi, à la Bourse des Encan- teurs, en vertu d'un jugement de l'honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, rendu dans la susdite affaire, le 11 juin 1893, et signé le 21 juin 1893, il sera vendu à l'encan la propriété ci-après décrite, savoir:

Le cottage double No 460 et 460 1/2 rue St- André, coin Bassin, dans le Quatrième District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues St- André, Bassin, Joséphine et Laurent. Le ter- rain est désigné par le No 1 sur un plan annexé à un acte pardevant T. Guyol, notaire le 15 no- vembre 1876, et mesure 31 pieds 7 pouces et 6 lignes de façade rue St-André, sur 100 pieds de profondeur et de façade rue Bassin, le tout plus ou moins.

Le cottage est situé dans un quartier bien amélioré, à proximité de tous les agréments, accessible par plusieurs lignes de chemins de fer; il donne un splendide loyer.

Conditions de la Vente.

Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'ac- quéreur; le reste à un et deux ans de crédit avec intérêt de 8 pour cent par an, lien du vendeur et toutes les clauses usuelles de sécurité. L'ac- quéreur assumera le paiement de toutes les taxes dues et exigibles durant l'année 1893, en sus du prix de l'adjudication, et fera un dépôt comptant de 10 pour cent du prix d'achat, au moment de la vente.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur, par- devant M. T. Ducros, notaire.

1er juil—1 2 5 19 26—août 2

Hôtel de l'Europe à Biloxi.

M. BOULO prévient ses amis et le public en général qu'il a disposé sa maison de manière à donner la plus entière satisfaction à ceux qui l'honoreront de leur pa- tronage. On trouvera en tout temps chez lui une excellente table et tout le confort désirable. Ses prix sont très modérés. L'hôtel sera ouvert toute la saison.

28avril—3m

L'ABEILLE

—DE LA—

Nouvelle-Orléans

JOURNAL QUOTIDIEN,

—AVEC UNE—

EDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT

—LE—

SAMEDI MATIN

—ET—

Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

ABONNEMENTS:

EDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

EDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

L'EDITION HEBDOMADAIRE

Réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

BUREAUX ET ATELIERS

No 73 Rue de Chartres,

ENTRE CONTI ET BIENVILLE

L'ABEILLE,

Fondée le 1er septembre 1827, est le plus ancien journal quotidien de la Louisiane et du Sud-Ouest.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays.

L'ABEILLE

Publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales:

Des Dépêches Télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'Etranger;

Un Bulletin Maritime;

Liste des Navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans;

Une Liste des Navires dans le port de la Nouvelle-Orléans;

Un Bulletin Financier;

Un Bulletin Commercial;

Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins de fer;

Les jours de départ des bateaux à vapeur.

Bureaux et Ateliers,

[illegible] CHARTRES [illegible]

ASSURANCES.

Dixième Etat Annuel

—DE LA—

Southern Insurance COMPANY,

OF NEW ORLEANS.

(Compagnie d'assurances du Sud de la Nlle-Orléans.)

La Compagnie, conformément à sa charte, publie l'état suivant de ses affaires pendant l'année écoulée le 31 Décembre 1892:

Primes reçues:		
Sur risques d'incendie	$569,136 96	
Sur risques de rivières	12 448 58	
Sur risques de mer	7,088 33	
		$588,673 87
A ajouter: Primes non acquises de 1891		138,565 59
Total des primes		$727,239 46
A déduire: Primes non acquises de 1892		154,936 89
		$572,302 57
A déduire:		
Primes remboursées et cancellations	$82,160 81	
Réassurances	48 572 87	
		$130,733 68
Primes nettes		441,568 89
A ajouter: Intérêt et profits et pertes		21,398 82
Revenu total		$462,967 71
A déduire: Pertes payées—		
Sur risques d'incendies	$292,913 29	
Sur risques de rivières	3,184 09	
Sur risques maritimes	1,267 83	
Total pertes payées	$297,365 21	
Commissions	75,828 65	
Taxes et licences	12,465 33	
Dépenses, bureau local et agences, salaires, loyer, impressions, Board of underwriters, Patrouille de Compagnies d'assurances frais judiciaires etc	51,963 31	
Total des débours		$437 622 50
Balance		$25,345 21
Réservé pour pertes non payées et non ajustées		43,910 48
Moins balance comme ci-dessus		25,345 21
Pertes sur les affaires de 1892		$18,565 27

Chargé au fonds de réserve, laissant une balance de $14,264 90 au crédit du dit fonds.

ACTIF
(A la valeur du marché.)

Comptant en main	$68,706 05
$116,740 bons à prime de la ville de la Nlle-Orléans	194,955 80
$85,000 bons consolidés de la Nlle-Orléans, émission Greenman	88,400 00
$25,000 bons des Etats-Unis, 4 pour cent	28,500 00
$30,000 bons de la Louisiane 4 pour cent	28,800 00
Prêts sur demande garantis par dépôts de titres (collatérales)	5,125 00
Une action du capital du La. Sugar Exchange	125 00
Une action French Opera House Co.	100 00
25 actions de la N.O. Warehouse Co	525 00
Un bon de la St Bernard Steam Engine Fire Co.	50 00
Primes en cours de perception	97,180 42
Meubles, accessoires, coffre-fort, Mappes, etc., bureau local et agences	3,689 00
	$514,156 27

PASSIF.

Capital-actions	$300,000 00
Fonds de réserve	14,264 90
Réservé pour risques non expirés	154,936 89
Réservé pour pertes non payées et non ajustées	43,910 48
Dividendes non payés	1,044 00
	$514,156 27

L'état ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la Compagnie.

ERNEST MILTENBERGER, Président.
SCOTT McGEHEE, Secrétaire.

Fait et signé sous serment devant moi ce jour, Nouvelle-Orléans, 18 janvier 1893.

M. T. DUCROS, notaire.

Nous, membres du Comité de finances de la Southern Insurance Company of New Orleans, certifions par le présent, après un soigneux examen de l'actif de la compagnie, que l'exposé ci-dessus en représente correctement la situation.

Nlle-Orléans, Lne, 2 janvier 1893

(Signé) FRANK RODER.
THOS. J. WOODWARD.
JOS. SCHWARTZ.
J. H. MENGE.
Comité de finances.

Vingt-sixième Etat Annuel

—DE LA—

Compagnie d'Assurances Germania

Incorporée 20 février 1866.
Réincorporée 17 janvier 1891.

CONFORMÉMENT à ce qu'exige sa charte cette compagnie publie l'état suivant pour l'année se terminant le 31 décembre 1892:

Primes sur incendies	$249,094 85	
Primes maritimes	980 94	
Primes des rivières	1,179 55	
	$251,255 34	
A ajouter: Primes non expirées de 1891	44,850 20	
Total		$296,105 54
A ajouter: intérêt et profits et pertes	$26,084 18	
Moins salaires et dépenses générales	12,887 95	13,196 23
Fonds de surplus, 1891		21,490 82
Total		$330,792 59
Pertes payées—		
Sur risques de feu	$152,018 87	
Sur risques maritimes	176 44	
Sur risques de rivières	928 83	
	$153,124 14	
Réassurances	43,744 81	
Primes remises et commissions	59,380 68	
Taxes d'Etat et de ville, Board of Underwriters, et souscriptions	8,718 29	264,967 92
Profits bruts		$65,824 67
Réservé pour—		
Primes non expirées de 1892	$47,378 85	
Pertes d'incendies non payées	11,964 13	
Fonds de surplus	6,481 69	
	$65,824 67	$65,824 67

ACTIF.

Billets pour primes	$27 65
Primes en voie de collection	49,004 92
Prêts sur nantissement	4 475 00
Prêts sur hypothèques	2,200 00
Bons des Etats-Unis, bons consolidés de ville et bons à primes	85,942 50
Stocks de banques, d'assurances et autres	31,717 50
Bons 1ère hypothèque, Weckerling Brewing Co.	5,250 00
Propriétés foncières	66,814 84
Meubles de bureau et accessoires	4,913 14
Argent comptant et en banque	15,479 12
	$265,824 67

PASSIF.

Capital-actions	$200,000 00
Fonds de surplus	6,481 69
Réserve pour primes non expirées	47,378 85
Réserve pour pertes non payées sur incendie	11,964 13
	$265,824 67

Cet exposé est une copie juste et correcte des livres de la compagnie.

J. HASSINGER, Président.
J. E. MERILH, Vice-Président.
EMIL WEBER, Secrétaire.

Fait et signé sous serment devant moi, à la Nouvelle-Orléans, ce 13me jour de janvier 1893.

FRANK ZENGEL, Notaire.

DIRECTEURS.

J. J. WECKERLING, J. B. MEYERS.
J. HASSINGER, A. G. RICKS.
LOUIS GRUNEWALD, GEO. LIEDELICH.
FRANK VATTER, JOHN G. MOLL.
J. E. MERILH, D. BERNHARDT.
J. J. LANGLES, M. VONDERBANK.
P. W. DIELMANN, EMIL WEBER.
A THIESEN

Avis aux applicants pour la taxe directe.—Nouvelle-Orléans, 22 novembre 1892.— Par ordre du Gouverneur, comme Secrétaire de la Commission du Fonds de la Taxe Directe, j'ai établi un bureau temporaire, pour l'accommodation du public, au No 7 rue du Camp, Bâtisse Morris, cinquième étage, chambre H, à la Nouvelle-Orléans, où l'on me trouvera tous les jours à l'exception du dimanche, de 9 heures A. M., à 3 heures P. M., dans le but de recevoir des applications par écrit, devant être enregistrées par devant le Gouverneur, pour le remboursement de la Taxe Directe sur des propriétés foncières, payée aux Etats-Unis, en l'année 1865. Les applications qui ne seront pas accompagnées d'un timbre-poste et d'une enveloppe avec l'adresse ne recevront pas de réponse. Aucune application verbale ne sera reçue.

La liste des contribuables et des montants payés et les règlements indiquant la manière de faire les réclamations, ainsi que des échantillons des formes d'applications, se sont déposés avec les Greffiers des diverses Cours de District de cet Etat et le Greffier de la Cour Civile et de la Cour Criminelle du District pour la Paroisse d'Orléans.

OSCAR ARROYO, Secrétaire du Bureau.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Je certifie que le 11me jour de novembre 1892, jugement a été rendu en cette cour dans l'affaire ci dessous intitulée et dans les termes et chiffre suivants, à savoir:

Mme Henriette Spiro, femme d'Alphonse Marx vs Alphonse Marx, son mari.—No 36,328.

Sur la motion de W. O. Hart, avocat de la demanderesse, qui a produit due preuve à l'appui de la pétition de la demanderesse, la loi et les témoignages étant en faveur de celle-ci:

Il est ordonné, adjugé et décrété que le jugement par défaut enregistré dans cette affaire le 12 septembre 1892, soit maintenant confirmé et rendu final; et qu'en conséquence il y ait jugement en faveur de la demanderesse, Mme Henriette Spiro, épouse d'Alphonse Marx, et contre le défendeur Alphonse Marx, décrétant une séparation de biens entre la demanderesse et le défendeur, et qu'elle soit autorisée à faire des affaires comme marchande publique, en son propre nom et à son propre profit. Le défendeur acquittera les dépens.

Jugement rendu le 11 novembre 1892.
Jugement signé le 17 novembre 1892.
(Signé) THOS. C. W. ELLIS, Juge.

En foi de quoi, j'ai apposé ici ma signature et le sceau de ladite Cour, en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 17e jour de novembre de l'an du Seigneur mil huit cent quatre-vingt-douze.

H. MEUNONNIER, Député-Greffier.